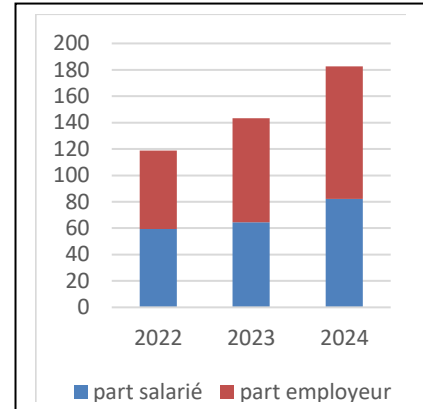


+ 25% sur la cotisation Frais de Santé en 2024 ?

C'est l'augmentation que réclame à nouveau l'assureur privé Swiss Life face aux comptes « déficitaires » du régime de Santé. **L'augmentation en deux ans s'élèverait donc à 50%**. La direction de CGG avait accepté de prendre en charge 55 % de la cotisation pour 2023 au lieu de 50% jusqu'alors. Ce qui a permis de réduire l'impact. (Ci-contre évolution part salarié /employeur)

C'est le résultat d'une part des politiques ultra libérales au niveau national visant à réduire la protection sociale collective et à privatiser la santé : le déremboursement, la désertification médicale, la destruction de l'hôpital public se traduisent par l'inflation des dépassements d'honoraires.

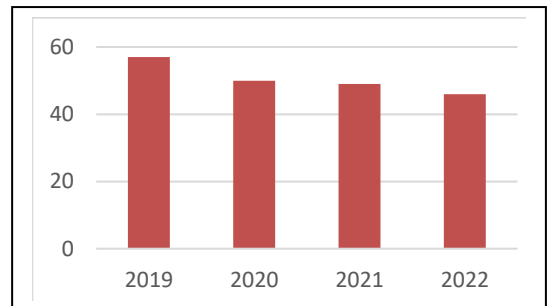


Les gouvernements successifs ont limité les remboursements de la sécurité sociale pour réduire les déficits, reportant la charge sur les complémentaires (Panier 100% santé, dentaire et Optique, forfait hospitalier, franchise médicament etc...).

En parallèle, ils ont multiplié les allègements de cotisations et d'impôts pour les employeurs, asséchant les ressources de la Sécurité sociale.

Mais à CGG, la direction a aussi sa responsabilité : le travail engendre aussi des couts de santé et de prévoyance :

- **Les indemnisations liées aux arrêts de travail de longue durée et invalidité sont en très forte augmentation en 2022 à CGG.** Or l'équilibre global du contrat était assuré jusqu'ici par les excédents du régime de Prévoyance associé au régime Frais de santé
- Les ressources de notre régime ont stagné de 2018 à 2022, du fait de la faible augmentation des salaires et de la diminution de l'emploi : -24% de cotisants depuis 2018, et une cotisation moyenne qui a régressé. (Ci-contre l'évolution de la cotisation moyenne mensuelle CGG+SERCEL)
- Les salariés quittant CGG, hors démission et retraites, bénéficient de droit du maintien des garanties pendant un an, mais sans financement prévu pour cela dans le contrat.



Le management délétère, les surcharges de travail et la désorganisation, suite aux PSE et restructurations en série, se répercutent sur la santé des salariés (TMS, trouble somatiques) et entraînent des arrêts de travail de longue durée. Certains finissent par quitter l'entreprise pour « inaptitude ». **Vos élus CGT réclament depuis plus d'un an une politique de prévention à la source des risques psycho-sociaux, toujours pas mise en place. Pourquoi ?**

L'absence d'augmentation générale entraîne une stagnation des salaires, qui n'évoluent pas au niveau de l'inflation et a fortiori comme le cout des dépenses de soin.

C'est également l'intérêt de l'entreprise de conserver une bonne couverture **sociale** afin de conserver des salariés en bonne santé, d'attirer et de fidéliser.

Les négociations sont en cours entre la Direction et les représentants syndicaux CGT et CFDT de Sercel et de CGG, le régime étant commun.

Faute d'anticipation sur cette négociation, engagée à la dernière minute, CGG met les organisations syndicales face au chantage de l'assureur qui a dénoncé le contrat « à titre conservatoire » pour mettre la pression. Vos représentants doivent décider en urgence à partir d'un bilan prévisionnel qui a changé d'une réunion à l'autre.

Nous contestons la nécessité d'une augmentation de 25% au vu des données présentées.

Nous considérons que CGG peut et doit prendre en charge les augmentations nécessaires à court terme pour maintenir le contrat.

Les revendications de la CGT

- Maintien des garanties, et du caractère solidaire du régime
- Une prise en charge à 60% par l'employeur de la cotisation, contre 55 % aujourd'hui
- Prise en charge par l'employeur du maintien du régime en cas de rupture du contrat.
- Une augmentation des cotisations prévoyance à la charge de l'employeur pour compenser l'augmentation des arrêts de travail,
- Ouverture rapide de négociations sur les modalités du régime : structure des cotisations et évolution, répartition employeur salarié, niveau de part fixe et progressive, choix de l'assureur : revenir à une institution mutualiste et non un assureur privé.
-
- **En parallèle, une augmentation générale des salaires en 2024 pour compenser l'inflation et reconnaître les gains de productivité.**

Lors de la réunion du 23 novembre, **la direction et la CFDT ont validé l'augmentation de 25% de la cotisation.** La direction annonce seulement le maintien de la prise en charge à hauteur de 55% par l'entreprise. **Pour peser sur ces choix la CGT lance une pétition :**



<https://framaforms.org/sondage-negociation-frais-de-sante-prevoyance-20232024-1701098398>

Inflation, productivité en hausse : augmentez les salaires

Le gestionnaire du contrat santé, SIACI s'appuie sur une prévision d'augmentation moyenne des salaires de 6% alors que le PMSS a augmenté de 6,9% cette année.

Donc augmenter les salaires, c'est bon pour la santé !

Une IDEA audacieuse de la CGT

10 salariées syndiquées CGT de STMicroelectronics de Grenoble ont fait condamner leur employeur pour discrimination sexuelle, et obtenu au total 850 000 euros de compensation. Elles ont fait valoir devant la Cour d'appel la méthode Clerc de la CGT. Celle-ci consiste à comparer leur évolution professionnelle et leur rémunération avec un panel de salariés hommes

comparables. **Salariées, ...**  **...de l'AUDACE !**

Vous aussi, pour vous défendre, rejoignez la CGT. Contactez nos élu.es pour recevoir nos informations et être invité.es à nos réunions.

Prochaine réunion SNGG CGT le Jeudi 14 décembre à 13H 30

Ouverte à Toutes et Tous



cgt.cgg@gmail.com

sngg.reference-syndicale.fr

Massy le 28 novembre 2023